

# Association canadienne de radioprotection



**Professionnel en radioprotection agréé, PRPA**

Date de révision : 20 mars 2014  
Révision : 17

## ***TABLE DES MATIÈRES***

	<b>Page</b>
<b>1. Reconnaissance et agrément professionnels</b>	<b>3</b>
<b>2. Demande pour la reconnaissance</b>	<b>7</b>
<b>3. Demande pour l'agrément au niveau fondamental</b>	<b>11</b>
<b>4. Guide d'étude pour l'examen d'agrément</b>	<b>14</b>
<b>5. Maintien de l'agrément</b>	<b>20</b>
<b>6. Foire aux questions</b>	<b>23</b>
<b>7. Exemple d'une soumission qui satisfait au profil des compétences fondamentales</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE 1 Profil des compétences fondamentales (référence au site Web)</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 2 Guide du curriculum au niveau fondamental (référence au site Web)</b>	<b>27</b>
<b>ANNEXE 3 Exemple d'un sommaire des crédits pour un an</b>	<b>28</b>

# 1

## ***RECONNAISSANCE ET AGRÉMENT PROFESSIONNELS***

### **Introduction**

Ce manuel définit le processus qui permet à l'Association canadienne de radioprotection (ACRP) d'évaluer les compétences individuelles et d'attribuer une lettre de *reconnaissance*, ou des certificats d'*agrément*. Les certificats sont désignés pour les individus comme professionnels de la radioprotection au sein de l'association.

L'ACRP, établie en 1979, est composée d'individus engagés activement dans certains aspects de la radioprotection. Ces individus représentent plusieurs organisations qui incluent, mais qui ne sont pas limitées, les organismes de réglementation, les établissements de recherche, les universités, les centrales nucléaires, les hôpitaux et les centres médicaux, l'industrie, les consultants, les mines d'uranium et les raffineries.

Les objectifs de l'ACRP indiquent que l'Association s'efforcera de promouvoir les opportunités d'éducation dans les disciplines qui soutiennent la science et la pratique de la radioprotection, et d'aider au développement de normes professionnelles dans la discipline de la radioprotection.

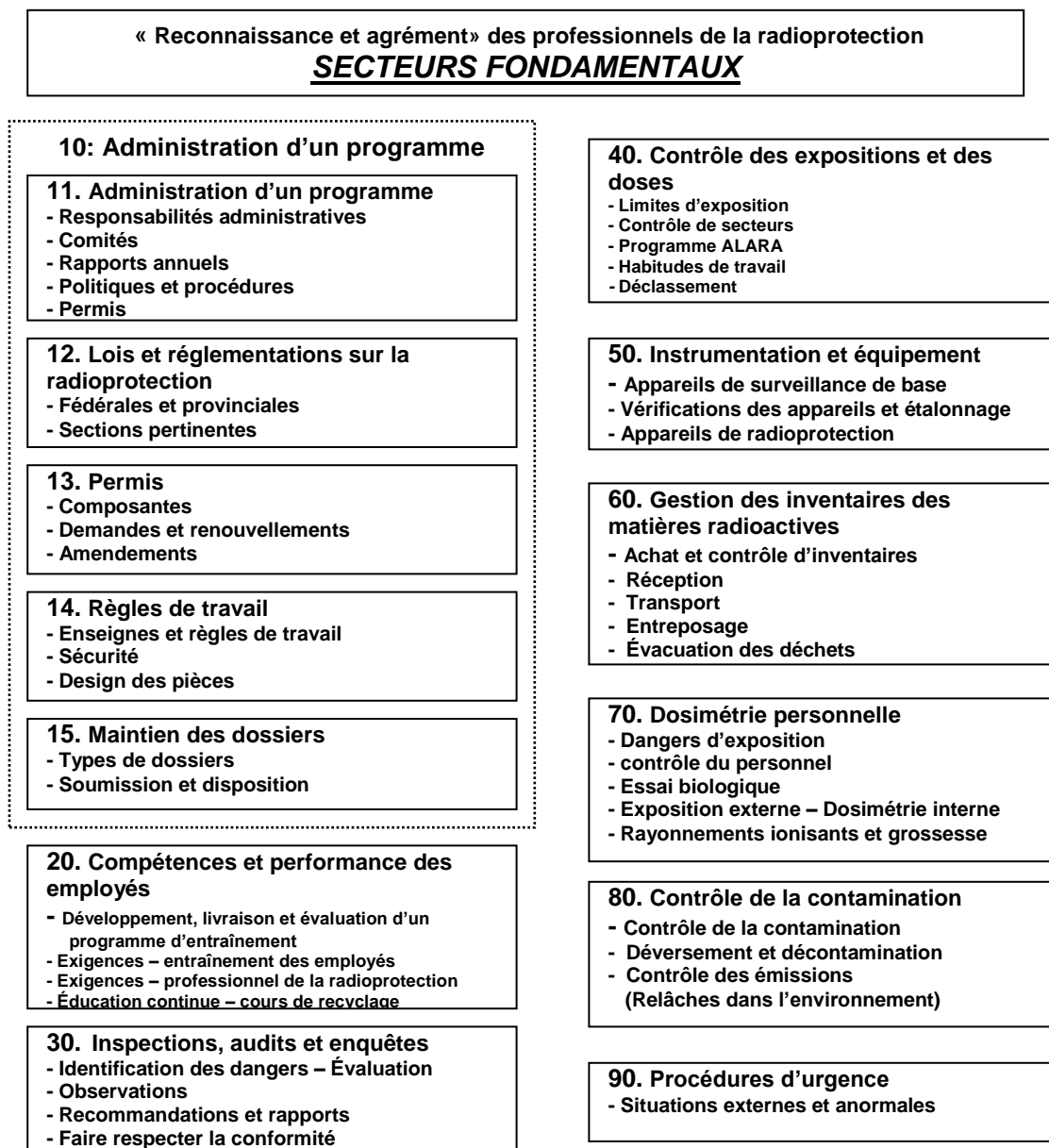
À la réunion de l'ACRP du 8 mai 2002, une motion a été adaptée demandant qu'un comité de professionnels de la radioprotection soumette une proposition afin d'établir un processus de certification pour les professionnels de l'Association. La proposition définit un profil de compétences fondamentales commun à tous les professionnels de la radioprotection, un profil pour la reconnaissance, l'agrément à ce niveau fondamental et une provision pour la certification à un niveau de spécialité plus avancé. Le profil de compétences fondamentales a été approuvé à la réunion annuelle de 2003 et la tâche de définir le processus, pour mai 2004, a été donnée au comité, et en 2005 les premiers examens d'agrément ont été administrés. En 2009, lors d'une assemblée générale des membres (A)ACRP, il a été décidé d'abandonner le projet d'un second niveau d'agrément et à donner une reconnaissance officielle à nos professionnels agréés qui, depuis, ont été désignés comme professionnels de la radioprotection agréés (PRPA).

## Critères basés sur la compétence

- L'ACRP ne sera pas impliquée directement dans l'entraînement des individus et suppose que les individus ont obtenu les connaissances requises grâce à de l'entraînement pertinent.
- Les examens préparés par l'ACRP seront basés sur le profil des compétences.
- Les compétences similaires sont regroupées dans des catégories générales. Lorsqu'une compétence pourrait être placée dans plusieurs sections, il a été décidé de la mettre dans une seule section afin d'éviter la redondance.

**FIGURE 1 – Compétences fondamentales de l'ACRP**

(Pour une liste complète des compétences fondamentales, visitez le site Web de l'ACRP [www.crpa-acrp.ca](http://www.crpa-acrp.ca))



## **Processus de reconnaissance et d'agrément de l'ACRP**

### **PHASE I – LA RECONNAISSANCE**

#### Objectifs

La phase de reconnaissance permettra aux candidates et aux candidats d'obtenir la reconnaissance de leurs pairs pour leur éducation et leur entraînement. La base pour la reconnaissance sera le profil de compétences fondamentales. Cette phase est aussi importante pour ceux qui souhaitent voir leur entraînement reconnu par l'association, mais qui ne souhaitent pas obtenir d'autres qualifications. Elle permet aussi une revue de l'entraînement reçu avant de faire une demande pour écrire l'examen d'agrément. Ceci aide à identifier les secteurs de compétences fondamentales pour lesquels de l'entraînement additionnel peut être nécessaire.

#### Exigences

- Les candidates et les candidats souhaitant obtenir la reconnaissance générale doivent soumettre un dossier qui indique comment leur entraînement satisfait au [profil des compétences](#) et au [guide du curriculum](#). Ceci est similaire à un portfolio d'entraînement. C'est la responsabilité des candidates et des candidats de s'assurer que toutes les composantes de leur profil de compétences sont satisfaites. Des portions d'un exemple de soumission sont incluses au chapitre 7.
- Il est reconnu que les candidates et les candidats peuvent suivre plusieurs cours différents afin de satisfaire à toutes les exigences des compétences fondamentales.
- Le comité des professionnels de la radioprotection de l'ACRP évaluera les programmes d'entraînement et les cours en utilisant le profil de compétences et le curriculum.
- L'ACRP gardera une liste de programmes qui satisfont à toutes les exigences des compétences fondamentales. Les candidates et candidats suivant des cours qui sont sur cette liste n'auront qu'à soumettre un certificat de réussite. Ils n'auront pas à soumettre un résumé du cours avec références. La liste courante est au chapitre 2.
- Les programmes ou les cours suivis dans le but d'obtenir la reconnaissance doivent inclure un examen écrit formel sur le contenu du cours.
- Le comité des professionnels de la radioprotection de l'ACRP peut nommer des membres ad hoc si l'expertise dans un autre secteur est requise.
- Le comité des professionnels de la radioprotection de l'ACRP évalue les soumissions des candidates et des candidats et détermine si l'information est complète. Le comité informera les candidates et les candidats si d'autres informations sont requises.
- Une candidate ou un candidat peut aussi combiner l'éducation dans les secteurs pertinents avec de l'expérience dans le domaine de la radioprotection afin de satisfaire aux exigences des compétences. Ceci peut demander une entrevue avec les membres du comité.

### **PHASE II – L'AGRÉMENT**

#### Objectifs

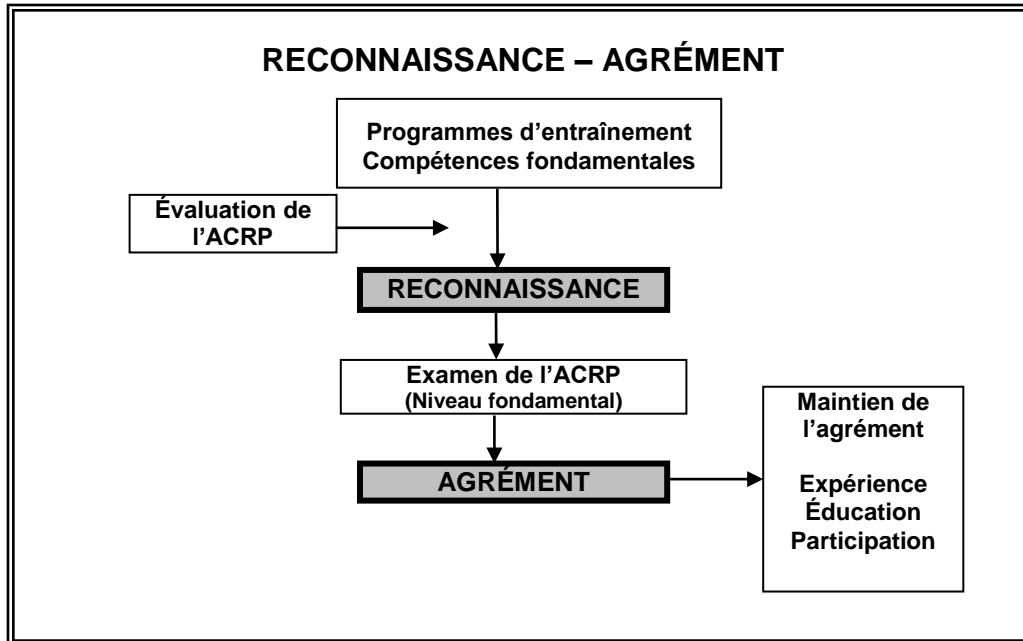
La phase d'agrément permettra aux individus de satisfaire à un niveau standard d'entraînement reconnu par l'ACRP. Tout individu qui satisfait aux exigences de la phase I pourra procéder à la phase II s'il le désire.

#### Exigences

- Les candidates et les candidats doivent satisfaire aux exigences d'entraînement pour les compétences fondamentales telles que définies dans la phase de reconnaissance.

- Les candidates et les candidats doivent passer un examen établi par l'ACRP et basé sur les compétences fondamentales.

FIGURE 2 – Processus de reconnaissance et d'agrément de l'ACRP



## PHASE DE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

---

# 2 *DEMANDE POUR LA RECONNAISSANCE*

### Informations requises :

Soumettre le formulaire de demande et un dossier qui indique comment votre entraînement satisfait au [profil des compétences](#) et au [guide du curriculum](#). Ceci est similaire à un portfolio d'entraînement. Les candidates et des candidats doivent s'assurer que toutes les composantes du profil des compétences sont satisfaites. Voir le chapitre 7 « Exemple d'une demande qui satisfait au profil des compétences fondamental » pour un exemple partiel de soumission.

- Il est reconnu que les candidates et les candidats peuvent suivre plusieurs cours différents afin de satisfaire à toutes les exigences des compétences fondamentales. Les programmes ou les cours suivis dans le but d'obtenir la reconnaissance doivent inclure un examen écrit formel sur le contenu du cours.
- L'ACRP gardera une liste de programmes qui satisfont à toutes les exigences des compétences fondamentales. Les candidates et les candidats suivant des cours qui sont sur cette liste n'auront qu'à soumettre un certificat de réussite. Ils n'auront pas à soumettre un résumé du cours avec références. (Voir la liste de cours ci-dessous.)
- Une candidate ou un candidat peut demander que son expérience dans le domaine de la radioprotection soit considérée par le comité de révision. La candidate ou le candidat doit justifier comment que son expérience est pertinente pour satisfaire les compétences exigées.

### Conditions d'admissibilité :

- Membre de l'ACRP.

### Étapes de demande

Les demandes seront acceptées seulement lorsque les exigences suivantes sont satisfaites :

- Le profil des compétences fondamentales et les références nécessaires sont inclus.
- Le formulaire de demande est complet.
- Les frais de demande non remboursables sont inclus.
- Toutes les informations requises sont incluses et ont été vérifiées.
- Toutes les informations ont été reçues avant la date limite indiquée sur le formulaire de demande.

### Notification :

- Les candidates et les candidats seront avisés lorsque l'information sera vérifiée.
- S'il n'y a pas de questions sur la soumission, la vérification sera complétée dans les 90 jours suivant la réception du portfolio. Si l'information est incomplète, le procédé de vérification peut être retardé.
- La candidate ou le candidat recevra un avis indiquant la date limite pour faire une demande pour le prochain examen d'agrément.

**Programmes et cours d'entraînement acceptés :**

- Voir la Figure 2.1 pour une liste des programmes qui sont acceptés par le comité d'agrément de l'ACRP. Pour d'autres cours, qui ne sont pas indiqués à la Figure 2.1, vous devez soumettre un résumé complet du cours.

**Frais de demande**

- Des frais de demande non remboursables de 50 \$ canadiens sont payables à l'ordre de l'Association canadienne de radioprotection.

**FIGURE 2.1 - Programmes et cours d'entraînement acceptés par l'ACRP**

	<b>Titre du cours</b>	<b>Fournisseur du programme d'entraînement</b>	<b>Sections approuvées du profil de compétences</b>
<b>1</b>	Principles of Radiation Safety	Technical Management Services, Inc.	30, 60, 80, 90
<b>2</b>	Radiation Measurement and Control	Technical Management Services, Inc.	40, 50, 70
<b>3</b>	Radiation Program Administration and Regulatory Requirements	Technical Management Services, Inc.	10, 20
<b>4</b>	Radiation Safety Officer RSO-1	Radiation Safety Institute of Canada	toutes les sections
<b>5</b>	Responsables de la radioprotection Sources scellées industrielles	Radioprotection Inc.	toutes les sections
<b>6</b>	Responsables de la radioprotection Sources non scellées et médecine nucléaire	Radioprotection Inc.	toutes les sections
<b>7</b>	Unsealed Laboratory RSO	Monserco Limited	toutes les sections
<b>8</b>	Sealed Source/Radiation Device RSO	Monserco Limited	toutes les sections
<b>9</b>	Cours de formation à l'intention des officiers de radioprotection	Contex Environnement Inc.	toutes les sections
<b>10</b>	Advanced Training Course for Radiation Safety Officers	Contex Environnement inc.	toutes les sections
<b>11</b>	NMED 5161 RSO Administration	British Columbia Institute of Technology BCIT	11, 12, 13, 14, 15, 20, 30
<b>12</b>	NMED 5160 RSO Practice	British Columbia Institute of Technology BCIT	40, 50, 60 (sauf la sous-section 63), 70, 80, 90
<b>13</b>	NMED 0516 TDG – Radioactive Materials	British Columbia Institute of Technology BCIT	63
<b>14</b>	KRMC Medical RSO Course	Krivosov Risk Management Consultants Inc.	Toutes les sections sauf la sous-section 63



## Formulaire de demande pour la reconnaissance

**NOTE :** Veuillez noter que le formulaire de demande pour la reconnaissance, pour celle et ceux qui veulent écrire l'examen d'agrément de l'ACRP, doit être rempli et posté au plus tard 60 jours avant la date de l'examen

Nom (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Adresse domiciliaire : \_\_\_\_\_

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

VILLE

PROVINCE

PAYS

CODE POSTAL

Adresse au travail : \_\_\_\_\_

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

VILLE

PROVINCE

PAYS

CODE POSTAL

Adresse postale préférée :    \_\_\_Maison    \_\_\_Travail

Téléphone à la maison : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Téléphone au travail : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Fax : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Des frais de demande non remboursables de 50 \$ canadiens sont payables à l'ordre de l'Association canadienne de radioprotection. Ces frais sont pour le processus de révision et sont distincts des frais pour l'examen d'agrément.

Mode de paiement :

\_\_\_\_\_ Chèque (payable à l'ACRP)

\_\_\_\_\_ Mandat poste (payable à l'ACRP)

\_\_\_\_\_ MasterCard    \_\_\_\_\_ Visa

Numéro de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

.... suite sur la page suivante

Je certifie que toute l'information associée avec cette demande est complète et correcte autant que je sache. Je comprends que n'importe quelle falsification sur cette demande pourrait entraîner son rejet, ou la révocation ultérieure de n'importe quel certificat attribué. Je comprends que l'Association canadienne de radioprotection (ACRP) peut faire enquête sur l'information soumise et je consens à fournir de la documentation supplémentaire si demandée. Une fois agréé(e) par l'ACRP, je comprends que je devrai maintenir l'agrément selon les conditions imposées par l'ACRP. En signant cette demande, je dégage l'ACRP, ses administrateurs, ses volontaires, ses employés et toutes autres personnes associées à l'ACRP, de toutes réclamations qui ont résulté ou qui peuvent résulter dans le futur de n'importe quelles de mes actions dans la conduite de ma pratique en radioprotection. Je suis conscient des risques inhérents au travail dans le domaine de la radioprotection et j'assume, par la présente, tous risques connus et inconnus. Je déclare que je comprends entièrement ces termes et les accepte volontairement en soumettant cette demande.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Liste de vérification :

- \_\_\_\_ L'adhésion à l'ACRP pour l'année courante est payée
- \_\_\_\_ Le formulaire de demande est complet et inclus
- \_\_\_\_ Le profil des compétences et les références requises sont complets et inclus
- \_\_\_\_ Les frais sont inclus ou sont indiqués sur le formulaire de demande

Postez le formulaire de demande et tous les documents au Secrétariat de l'ACRP

**Secrétariat de l'ACRP**  
**Boîte postale 83**  
**Carlton Place, Ontario**  
**K7C 3P3**

**Téléphone : 613-253-3779**  
**Fax : 1-888-551-0712**  
**Courriel : [secretariat@crpa-acrp.ca](mailto:secretariat@crpa-acrp.ca)**  
**Site Web : [www.crpa-acrp.ca](http://www.crpa-acrp.ca)**

**USAGE OFFICIEL SEULEMENT**

.....

Date reçue : \_\_\_\_\_ Adhésion à l'ACRP confirmée \_\_\_\_\_

Commentaires :

## PHASE D'AGRÉMENT PROFESSIONNEL

---

# 3 *DEMANDE POUR L'AGRÉMENT AU NIVEAU FONDAMENTAL*

### Information requise :

Soumettre le formulaire de demande et une confirmation que la phase de reconnaissance a été complétée. Les candidates et les candidats doivent satisfaire les exigences d'entraînement pour les compétences fondamentales telles que définies dans la phase de reconnaissance. Les candidates et les candidats doivent passer un examen établi par l'ACRP et basé sur les compétences fondamentales.

- Les candidates et les candidats sont responsables de s'assurer qu'ils respectent les dates limites établies par l'ACRP.

### Conditions d'admissibilité

- Membre de l'ACRP.
- La phase de reconnaissance doit avoir été complétée.

### Étapes de demande

Les demandes seront acceptées seulement lorsque les exigences suivantes sont satisfaites :

- La date limite pour soumettre une demande est 30 jours avant la date de l'examen.
- Le formulaire de demande est complet.
- Les frais de demande sont inclus. (Nota : 20 % de ces frais ne sont pas remboursables).
- Toutes les informations requises sont incluses et ont été vérifiées.

### Notification

- Les candidates et les candidats seront avisés lorsque l'information sera vérifiée.
- La candidate ou le candidat recevra un avis indiquant la date, l'heure et le lieu du prochain examen d'agrément.

### Processus d'examen

- Les candidates et les candidats doivent montrer une pièce d'identité avec photo avant d'être admis à l'examen.
- Tout le matériel requis pour l'examen sera fourni.
- L'examen : Trois heures sont allouées pour écrire l'examen.

### Frais de demande

- Les frais de demande de 250 \$ canadiens sont payables à l'ordre de l'Association canadienne de radioprotection. (Nota : 20 % de ces frais ne sont pas remboursables).

## Formulaire de demande pour l'agrément au niveau fondamental

**NOTA :** Veuillez noter que le formulaire de demande pour l'agrément, pour celles et ceux qui veulent écrire l'examen d'agrément de l'ACRP, doit être rempli et posté au plus tard 30 jours avant la date de l'examen

Nom (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Adresse domiciliaire : \_\_\_\_\_

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

VILLE

PROVINCE

PAYS

CODE POSTAL

Adresse au travail : \_\_\_\_\_

NUMÉRO ET NOM DE LA RUE

VILLE

PROVINCE

PAYS

CODE POSTAL

Adresse postale préférée :     Maison     Travail

Téléphone à la maison : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Téléphone au travail : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Fax : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Des frais de demande de 250 \$ canadiens sont payables à l'ordre de l'Association canadienne de radioprotection. Veuillez noter que 20 p. cent de ces frais ne sont pas remboursables si vous décidez de retirer votre demande pour écrire l'examen d'agrément.

Mode de paiement :

Chèque (payable à l'ACRP)                       Mandat poste (payable à l'ACRP)

MasterCard     Visa

Numéro de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

...suite sur la page suivante

Je certifie que toute l'information associée avec cette demande est complète et correcte autant que je sache. Je comprends que n'importe quelle falsification sur cette demande pourrait entraîner son rejet, ou la révocation ultérieure de n'importe quel certificat attribué. Je comprends que l'Association canadienne de radioprotection (ACRP) peut faire enquête sur l'information soumise et je consens à fournir de la documentation supplémentaire si demandée. Une fois agréé(e) par l'ACRP, je comprends que je devrai maintenir l'agrément selon les conditions imposées par l'ACRP. En signant cette demande, je dégage l'ACRP, ses administrateurs, ses volontaires, ses employés et toutes autres personnes associées à l'ACRP, de toutes réclamations qui ont résulté ou qui peuvent résulter dans le futur de n'importe quelles de mes actions dans la conduite de ma pratique en radioprotection. Je suis conscient des risques inhérents au travail dans le domaine de la radioprotection et j'assume, par la présente, tous risques connus et inconnus. Je déclare que je comprends entièrement ces termes et les accepte volontairement en soumettant cette demande.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Liste de vérification :

- \_\_\_\_ L'adhésion à l'ACRP pour l'année courante est payée
- \_\_\_\_ Le formulaire de demande est complet et inclus
- \_\_\_\_ Les frais sont inclus ou sont indiqués sur le formulaire de demande

Postez le formulaire de demande et tous les documents au Secrétariat de l'ACRP

**Secrétariat de l'ACRP**  
**Boîte postale 83**  
**Carlton Place, Ontario**  
**K7C 3P3**

**Téléphone : 613-253-3779**  
**Fax : 1-888-551-0712**  
**Courriel : [secretariat@crpa-acrp.ca](mailto:secretariat@crpa-acrp.ca)**  
**Site Web : [www.crpa-acrp.ca](http://www.crpa-acrp.ca)**

**USAGE OFFICIEL SEULEMENT**

---

Date reçue : \_\_\_\_\_ Adhésion à l'ACRP confirmée \_\_\_\_\_

Commentaires :

## PHASE D'AGRÉMENT PROFESSIONNEL

# 4 *GUIDE D'ÉTUDE POUR L'EXAMEN D'AGRÉMENT*

L'examen d'agrément est basé sur deux documents principaux qui sont affichés sur le site Web de l'ACRP :

Le profil des compétences fondamentales  
Le guide du curriculum au niveau fondamental.

L'examen d'agrément est basé sur les compétences fondamentales. Les questions seront de nature générique pour couvrir toutes les disciplines de travail.

L'examen consistera en une centaine de questions à choix multiple. Pour chaque question, il y aura une réponse correcte et trois réponses fausses. La note de passage de l'examen est de 75 p. cent. Aucun point ne sera déduit pour les réponses incorrectes.

PLAN DE L'EXAMEN		
SECTION DES COMPÉTENCES		P. CENT DE L'EXAMEN*
11-15	Administration d'un programme, lois et réglementations sur la radioprotection, permis, règles de travail, maintien des dossiers	23
20	Compétences et performance des employés	9
30	Inspections, audits et enquêtes	17
40	Contrôle des expositions et des doses	8
50	Instrumentation et équipement	8
60	Gestion des inventaires des matières radioactives, achat, réception, transport, entreposage, gestion des déchets	18
70	Dosimétrie personnelle	9
80	Contrôle de la contamination	4
90	Procédures d'urgence	4
* La pondération de chaque section de compétence dans l'examen est approximative et dépend du nombre de questions disponibles dans cette section. Le comité d'examen fera tous les efforts possibles pour maintenir chaque section aussi près que possible des pourcentages indiqués.		

## LISTE DE LECTURES RECOMMANDÉES

Aucun livre ne peut couvrir toutes les compétences définies pour toutes les pratiques en radioprotection à travers le pays. Il est important de se rappeler que les questions sur la réglementation sont basées sur la *loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* du Canada ainsi que les règlements, les standards et les guides reliés aux règlements. D'autres questions, basées sur le profil des compétences et le guide du curriculum, sont liées par des références à des textes généraux utilisés dans plusieurs programmes de radioprotection à travers le pays. La liste suivante, bien qu'elle ne comprenne pas tous les textes, vous donnera une bonne représentation des références aux questions.

Le comité d'examen se réserve le droit d'utiliser des documents ne faisant pas partie de la liste de lecture recommandée, cependant toutes les questions seront toujours basées sur le profil des compétences fondamentales et les attentes d'un professionnel de radioprotection d'un niveau junior. Comme certains textes font référence à des règlements et des unités de mesure non canadiens, les candidates et les candidats doivent garder à l'esprit que les questions sont basées sur la réglementation et les unités canadiennes.

1. Loi canadienne sur la sûreté et la réglementation nucléaires.
2. Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires.
3. Règlement sur la radioprotection.
4. Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnements.
5. Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires.
6. Règlement sur les installations nucléaires de classe I.
7. Règlement sur les installations nucléaires et l'équipement réglementé de classe II.
8. Règlements sur les mines et les usines de concentration d'uranium.
9. Règlements sur la sécurité nucléaire.
10. Règlement sur le transport sécuritaire des substances nucléaires, Agence internationale de l'énergie atomique, Standards de sécurité de l'AIEA séries TS-R-1 (ST-1 Révisée).
11. Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Pour les textes explicites sur la radioprotection, veuillez consulter les compagnies qui offrent de la formation ou les listes de lecture recommandées par les institutions académiques. Quelques textes sont énumérés dans la liste suivante dans aucun ordre particulier. Garder en tête que plusieurs de ces textes font référence à des normes de réglementation non canadiennes. La préparation doit être faite en conséquence.

1. Martin, Alan and Harbison, Samuel, An Introduction to Radiation Protection, 4<sup>th</sup> edition, Oxford University Press Inc., 1996
2. Bevelacqua, Joseph, Basic Health Physics: Problems & Solutions, John Wiley and Sons Inc. 1999
3. Knoll, Glen F., Radiation Detection and Measurement, 3rd edition, John Wiley and Sons Inc. 2000
4. Cember, Herman, Introduction to Health Physics, 3rd edition, McGraw Hill Companies Inc. 1996
5. CCEA, Canada : Vivre avec les rayonnements, Canada Communication Group Publishing, 1995
6. Roessler, Charles, Management and Administration of Radiation Safety Programs, Health Physics Society 1998
7. Attix, F.H., Introduction to Radiological Physics and Radiation Dosimetry
8. Cooper, J.R., Radioactive Releases to the Environment
9. Schery, S.D., Understanding Radioactive Aerosols and their Measurement
10. Turner, J.E., Atoms, Radiation and Radiation Protection
11. Lamarsh, John, Introduction to Nuclear Engineering, 3<sup>rd</sup> edition, Prentice Hall, 2001
12. AIEA, Les rayonnements, les gens et l'environnement
13. Shapiro, Jacob, Radiation Protection - A Guide for Scientists, Regulators, and Physicians, 4th edition, 2002

**ÉCHANTILLON DE QUESTIONS**

Cet échantillon ne sert qu'à donner une idée du type de questions qui se trouvent dans l'examen d'agrément. Lorsque la banque de questions s'élargira, il sera possible de prendre des questions de la banque de questions et de les ajouter à cet échantillon de questions.

1. Quelle agence régleme l'utilisation de rayons X au Canada?

- A. Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN)
- B. Conseil national de radioprotection (CNRP)
- C. Commission de réglementation nucléaire (CRN)
- D. Agences de réglementation provinciales

Domaine de compétence 12 : Lois et réglementations sur la radioprotection

2. Que doit-on faire pour être conforme avec la réglementation pour les systèmes de ventilation dans les mines d'uranium?

- A. S'assurer que les ventilateurs sont munis d'alarmes en cas de mauvais fonctionnement.
- B. Noter les débits du système de ventilation chaque jour.
- C. Afficher une enseigne de mise en garde contre les rayonnements sur les ventilateurs.
- D. Fournir une protection respiratoire pour les travailleurs en tant que contrôle primaire dans les bâtiments.

Domaine de compétence 12 : Lois et réglementations sur la radioprotection

3. Quel groupe doit être déclaré comme Travailleur du secteur nucléaire?

	Groupe	Doses annuelles moyennes par groupe	Dose annuelle individuelle la plus élevée par groupe
1	Radiographes industriels	2,46 mSv	23,25 mSv
2	Manipulateurs de combustible nucléaire	3,99 mSv	8,40 mSv
3	Technologues en médecine nucléaire	1,7 mSv	5,26 mSv
4	Techniciens de laboratoire	0,12 mSv	0,25 mSv

- A. 1 et 3 seulement
- B. 2 et 4 seulement
- C. 1, 2 et 3 seulement
- D. 4 seulement

Domaine de compétence 20 : Compétences et performance des employés (désignations)

4. Lors d'une enquête ou d'une inspection, à quel débit de dose doit-on s'attendre à voir affichée à l'entrée ou à la frontière d'une zone de travail une enseigne de mise en garde contre les rayonnements?

- A. 1,0  $\mu\text{Sv/h}$
- B. 5,0  $\mu\text{Sv/h}$
- C. 10  $\mu\text{Sv/h}$
- D. 25  $\mu\text{Sv/h}$

Domaine de compétence 30 : Inspections, audits et enquêtes



5. Vous faites enquête après un incident où un déversement de liquide radioactif a causé la contamination d'un membre du personnel. Lequel des choix ci-dessous décrit les premières étapes d'une telle enquête?
- A. Renvoyer tous ceux qui n'ont pas été impliqués dans cet incident à la maison pour le reste de la journée.
  - B. Documenter l'incident et interviewer toutes les personnes impliquées.
  - C. Aviser l'autorité de réglementation immédiatement.
  - D. Téléphoner au personnel provincial d'assistance en radioprotection pour de l'aide.

Domaine de compétence 30 : Inspections, audits et enquêtes

6. La définition de l'atténuation au dixième (*tenth value layer*) est :
- A. 1/10 de la dose initiale
  - B. 1/10 du blindage initial
  - C. 10 fois la valeur d'atténuation à la demie (*half value layer*)
  - D. Le blindage nécessaire pour réduire l'exposition à 1/10

Domaine de compétence 40 : Contrôle des expositions et des doses

7. Quel dispositif est communément utilisé pour avertir les travailleurs entrant dans une zone de concentration élevée de produit de filiation du radon?
- A. Dosimètre à lecture directe
  - B. Dosimètre thermoluminescent
  - C. Dosimètre personnel alpha
  - D. Moniteur à unité alpha (*Continuous Working Level Monitor*)

Domaine de compétence 50 : Instrumentation et équipement

8. Quel est l'index de transport pour un colis (section transversale  $<1 \text{ m}^2$ ) de catégorie Jaune III ayant les débits de doses suivants :
- À la surface =  $510 \mu\text{Sv/h}$
  - À 1 mètre de la surface =  $43 \mu\text{Sv/h}$
  - À 10 mètres de la surface =  $0,5 \mu\text{Sv/h}$
- A. 0,5
  - B. 4,3
  - C. 5,0
  - D. 8,6

Domaine de compétence 60 : Gestion des inventaires des matières radioactives

9. Lors d'un renouvellement de permis, vous vous rendez compte que la décharge de déchets liquides d'un de vos isotopes à courte demi-vie sera 10 p. cent de plus que la limite sur votre permis. Que faites-vous?
- A. Vérifier que la dose reçue par un employé du traitement des eaux ne dépassera pas 1 mSv par an et demander une augmentation de la limite sur votre nouveau permis.
  - B. Ne faire aucun changement au permis, mais documenter toute quantité de surplus de décharges pour les prochaines inspections.
  - C. Suspendre tout travail à votre organisation jusqu'à ce que les évaluations soient complétées.
  - D. Dire aux personnes impliquées qu'elles devront réduire leur quantité de travail avec cet isotope de dix p. cent.

Secteur de compétence 60 : Gestion des inventaires des matières radioactives

10. Quand est-ce que la réglementation en radioprotection nécessite qu'un détenteur de permis utilise un service de dosimétrie licencié?
- A. En tout temps.
  - B. Lorsqu'il est possible qu'un travailleur excède 1 mSv/an.
  - C. Lorsqu'il est possible qu'un travailleur excède 5 mSv/an.
  - D. Lorsqu'il est possible qu'un travailleur excède 20 mSv/an.

Domaine de compétence 70 : Dosimétrie personnelle

11. Vous recevez un appel qu'un déversement de liquide radioactif s'est produit et que deux personnes sont contaminées. Lequel des choix ci-dessous décrit les premières actions pour un tel incident?
- A. Faire un essai biologique préliminaire pour les personnes impliquées dans cet incident.
  - B. Documenter l'incident et interviewer toutes les personnes impliquées.
  - C. Aviser la direction avant d'annoncer l'incident aux autorités.
  - D. Entreprendre les démarches nécessaires pour contrôler ou limiter les effets de l'incident.

Domaine de compétence 80 : Contrôle de la contamination

12. Un radiographe industriel vient d'être engagé par contrat pour effectuer un test dans un immeuble sur votre campus. Il vous dévoile que sa source de 2 TBq d'Iridium-192 a disparu de son véhicule. Quelle est votre première action?
- A. Téléphoner au personnel du service d'urgences du campus et développer un plan d'action concernant la compagnie de radiographie.
  - B. Évacuer le campus jusqu'à ce que la source soit retrouvée.
  - C. Envoyer votre assistant à la recherche de la source sur le campus avec un radiamètre.
  - D. Inviter les médias à venir sur votre campus et informer le public qu'une source radioactive a disparu.

Domaine de compétence 90 : Procédures d'urgence

## **PRÉPARATION POUR L'EXAMEN**

Il n'y a pas de plan d'étude universel qui fonctionne pour tout le monde. Chaque candidate ou candidat doit établir son propre plan d'étude qui fonctionne pour elle ou pour lui. Les candidates et les candidats ne devraient pas croire que leur expérience professionnelle, à elle seule (c.-à-d. sans étude), est suffisante pour obtenir le succès à l'examen.

Au minimum, vous devez bien examiner la réglementation ainsi que toutes les politiques, normes et directives relatives à la réglementation. Vous devriez également vous familiariser avec les lois sur le transport de matières dangereuses en ce qui concerne les substances radioactives. Plusieurs personnes reçoivent une formation spécifique sur le transport de matières dangereuses. L'examen d'agrément ne met pas l'accent sur des questions de physique, de chimie ou de biologie, ni sur des questions qui demandent des calculs. Bien qu'il puisse y avoir des questions de base sur la physique et des questions qui demandent des calculs, l'examen est plutôt basé sur la pratique de la radioprotection à un niveau d'entrée.

Quelques individus pourraient établir des groupes d'étude s'il y avait un nombre suffisant de candidates et de candidats dans leur secteur.

La période requise pour se préparer variera selon que vous ayez ou non suivi un des cours mentionnés au Chapitre 2 – *Demande pour la reconnaissance* de ce document.

Les deux documents les plus importants sont le profil des compétences et le guide du curriculum. Passez bien en revue chaque section afin de bien comprendre tout le matériel qui serait attendu d'un titulaire de permis dans chaque section. Il faut aussi garder en tête que ce matériel doit être appris à un niveau d'entrée pour un professionnel en radioprotection et prendre une approche plutôt généralisée. La réglementation détaillée spécifique à certaines industries ne sera généralement pas incluse dans cet examen.

Cet examen porte sur des normes nationales. Puisque les procédures provinciales ou institutionnelles peuvent varier, vous devez donc faire attention à ce point lors de votre préparation pour l'examen.

### **CORRECTION DE L'EXAMEN**

Les questions où plus de 50 % des candidates et des candidats répondent incorrectement seront révisées. De plus, les candidates et les candidats sont encouragés à indiquer les questions qui ne sont pas claires. Ces questions seront aussi révisées. Lors de la révision, le comité d'examen décidera des questions qui seront éliminées. Une fois ce processus complété, les résultats seront annoncés. Les résultats indiqueront seulement que les candidates et les candidats ont « passés » ou « échoués », aucune note individuelle ne sera dévoilée.

Les candidates et les candidats n'ayant pas passé l'examen recevront un sommaire du pourcentage passé pour chacune des neuf (9) catégories afin d'identifier leurs faiblesses et pour mieux se préparer au prochain examen. Une moyenne du pourcentage de chaque question n'égale pas le pourcentage total de l'examen puisque chaque section contient un nombre différent de questions.

# 5 MAINTIEN DE L'AGRÉMENT

## **Information requise :**

Une fois que vous avez reçu l'agrément de l'Association canadienne de radioprotection, il est obligatoire de satisfaire aux critères établis pour conserver de cet agrément.

Soumettez, avec le renouvellement de votre adhésion à l'ACRP, les preuves documentées qu'un total de 25 points ont été obtenus dans les catégories énumérées. Si vous êtes en congé prolongé (maladie, maternité), vous pouvez écrire au comité de l'A(ACRP) pour demander de considérer une prolongation à la période de trois ans.

Si vous choisissez de ne pas vous conformer au programme de maintien de l'agrément, vous pouvez écrire l'examen d'agrément de l'A(ACRP) tous les trois ans pour conserver votre agrément.

Les catégories sont des guides suggérés et les membres sont encouragés à soumettre toutes les contributions professionnelles et les services reliés à la radioprotection. Ceci permettra au programme de maintien de l'agrément de s'étendre afin de satisfaire aux exigences changeantes de la profession de radioprotection. De plus, tout travail relié à la radioprotection qui ne fait pas partie de la responsabilité professionnelle des individus serait considéré. Si la formation en TMD est une attente au lieu de travail, mais un cours a été donné dans un établissement extérieur comme un « extra », alors ce cours est admissible comme « valeur ajoutée ». De même, si vous entraînez des groupes externes, ou même d'autres employés dans votre établissement, et cela ne fait pas partie de votre responsabilité d'emplois, cet entraînement compterait pour le maintien de l'agrément.

Le comité des professionnels de la radioprotection de l'ACRP décide de l'acceptation des points de crédit et la détermination de leur valeur incombent au Comité d'examen et toutes ses décisions sont sans appel.

Le membre A(ACRP) ou le professionnel est responsable de noter ses points et de fournir la preuve de l'accomplissement des tâches visées, aux fins de vérification.

Le comité d'examen de l'ACRP vérifiera les demandes de reconnaissance de crédits qui lui auront été soumises sur une base aléatoire. Lorsque le candidat sera contacté pour une vérification, il sera tenu de présenter les documents qui attestent la validité des crédits soumis.

## **Frais de revision du maintien de l'agrément**

Des frais de 100,00 \$ CAN sont exigés tous les trois ans lors de la révision de la soumission. Ce montant est payable à l'ordre de l'Association canadienne de radioprotection.

Pour maintenir l'agrément, vous devez accumuler 25 points dans une période de trois ans. Tous les points maxima par catégorie sont basés sur un total de trois ans. Les points de crédit dans toutes les catégories doivent être liés au domaine de la radioprotection.		
CATÉGORIE	POINTS PAR ÉVÉNEMENT	POINTS MAXIMUM PAR CATÉGORIE
<b>1. Comités de l'ACRP</b>		
Membre d'un comité	1 point par an	3
Président d'un comité	1 point par an	3
Membre du conseil	3 points par an	9
Comité d'organisation local d'un congrès	2 points l'année du congrès	2
Autres		
<b>2. Pratique professionnelle</b>		
Heures de travail en radioprotection	5 points par an basés sur le travail à temps plein (1800 heures). Points ajustés basés sur le pourcentage des heures de travail à temps plein. (ex. 0.5 ETP = 2.5 points)	15
Fournir de l'enseignement scolaire ou universitaire non relié à votre travail.	0.1 points par heure de formation	5
Autres		
<b>3. Publications</b>		
Bulletin de l'ACRP	1 point par article	Aucune
Module de formation en ligne	1 point par module	3
Article de journal ou de bulletin (non révisé par des collègues - référencé)	0.5 point par article	3
Article de journal (approuvé par des collègues [peer reviewed] – référencé)	1 point par article	6
Présentateur d'un article ou d'une affiche	1 point par présentation orale ou affiche	6
Auteur d'un article ou d'une affiche	1 point par présentation orale ou affiche - points ajustés basés sur le nombre de collaborateurs scientifiques (ex. 4 collaborateurs chacun reçoit 0.25 point)	3
Livre ou chapitre de livre	2 points par livre/chapitre	6
Article, affiche ou exposé scientifique primé	2 points par récompense	4
Autres		
<b>4. Développement professionnel</b>		
Participation à un congrès de l'ACRP	1 point par jour	Aucune
Autres congrès reliés à la radioprotection	0.5 point par jour	Aucune
Autres		
<b>5. Éducation permanente</b>		
Inscrit (reliés au chapitre 1 du document du processus d'agrément)	0.1 point par heure	Aucune
Instructeur pour des ateliers ou des cours (non reliés à votre travail.)	0.2 point par heure	Aucune
autres		
<b>6. Autres</b>		
A(ACRP) Questions d'examen d'agrément	0.2 point par question	5
Juge du concours d'exposés ou d'articles	0.5 point par terme	2
Certificat de reconnaissance spéciale	2 points par récompense	4
Membre d'autres associations (APHI, ACTRM, CCPM, CCAHT, HPS, Institut de laser, ENTRP, PCRSP et autres associations reliées à la radioprotection)	1 point par an par association	3
<b>Crédits non traditionnels acceptés dans le passé</b>		

**Révision du sommaire des crédits (Échantillon)****Voir aussi l'annexe 3**

(Veuillez conserver une copie de la preuve des crédits obtenus aux fins de vérification)

Sommaire des crédits pour – (Nom)				
Période couverte – (Année civile)				
Date	Activité/Événement/Poste/Description	Points	Maximum de points cumulatifs	Vérification par l'ACRP
<b>COMITÉS DE L'ACRP</b>				
Total pour catégorie A				
<b>PRATIQUE PROFESSIONNELLE</b>				
Total pour catégorie B				
<b>PUBLICATIONS</b>				
Total pour catégorie C				
<b>PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL</b>				
Total pour catégorie D				
<b>ÉDUCATION PERMANENTE</b>				
Total pour catégorie E				
<b>AUTRES</b>				
Total pour catégorie F				
<b>CRÉDITS TOTAUX (Additionner de A à F)</b>				

Je déclare que les renseignements fournis sont exacts et représentent ma pratique en radioprotection durant la période indiquée.

Signé : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_

**NOTA :** Toute formation ou tout enseignement doit clairement se rapporter aux exigences de performance pour un emploi en radioprotection tel que retrouvé dans le profil de compétences fondamentales ou du niveau avancé. Si des cours collégiaux sont déclarés comme cours de formation, l'applicant doit convertir les heures créditées en heures qui ont réellement été suivies.

# 6

## FOIRE AUX QUESTIONS

**NOTA : MIS A JOUR AU BESOIN**

### GÉNÉRAL

***Dois-je obtenir mon agrément?***

Ce processus a été mis en place en se basant sur un sondage auprès des membres et sur leur désir de mettre en œuvre un programme d'agrément. Ce processus n'est pas obligatoire et n'est pas destiné à remplacer tout autre titre professionnel. Il procure, par contre, une occasion aux personnes n'ayant pas de désignation professionnelle, d'en obtenir une de l'ACRP. Ce processus établit aussi un ensemble de critères de compétences pour les tâches variées d'un professionnel en radioprotection, ce qui peut aider les gens lors de la mise en candidature pour certains postes en radioprotection.

***Dois-je être agréé pour pouvoir travailler?***

Il incombe à l'employeur et aux agences de réglementation de déterminer les critères d'embauche. Certains employeurs peuvent préférer une candidate ou un candidat qui est agréé(e) plutôt qu'une candidate ou qu'un candidat qui ne l'est pas.

***J'ai déjà ma certification CHP. Dois-je être aussi agréé par l'ACRP?***

La réponse simple est non. Plusieurs emplois demandent une formation du niveau de spécialiste en radioprotection. Le niveau de base est un standard de départ.

***Est-ce que mon statut de membre de l'ACRP sera influencé si je n'obtiens pas l'agrément?***

Ce processus n'influence pas les catégories de membres de l'Association. Lorsque vous obtenez votre agrément, vous devez satisfaire aux critères pour conserver cette désignation professionnelle.

### RECONNAISSANCE

***Est-ce que je peux quand même écrire l'examen si j'ai manqué l'échéancier?***

En général, non. Notre comité composé de volontaires a besoin de temps pour réviser les renseignements pour la reconnaissance. Ce comité est composé de bénévoles qui effectuent cette tâche en plus de leurs responsabilités reliées à leur travail. Si vous avez manqué l'échéance, vous devrez attendre à la prochaine séance. Si vous avez suivi un cours approuvé par l'ACRP pour la reconnaissance ou si vous voulez que d'autres circonstances soient considérées, le comité peut envisager une écriture en juin après l'échéancier, mais ce n'est pas garanti.

### AGRÉMENT

***Vais-je recevoir un remboursement si je retire ma demande pour passer l'examen?***

Vous recevrez un remboursement de 80 % des frais d'examen. Si vous ne vous présentez pas à l'examen, il est de votre devoir d'avertir l'association pour obtenir votre remboursement de 80 p. cent.

***Puis-je passer l'examen d'agrément si j'ai manqué l'échéancier d'inscription de « 30 jours avant l'examen »?***

Non. L'échéancier est établi pour nous permettre de confirmer le nombre exact de copies d'examens, de préparer la salle en conséquence et le matériel requis au site d'examen.

***Y a-t-il seulement une séance d'examen et un seul site par année?***

Jusqu'à maintenant, nous organisons un examen aux alentours de la date de la conférence annuelle et sur les lieux de ce congrès. Cette pratique accorde un temps suffisant aux bénévoles pour réviser toutes les demandes et pour préparer l'examen. Nous comptons offrir plus de sites à l'avenir. Aucune décision n'a été prise pour offrir plus d'une séance par année.

**MAINTIEN**

***Comment faire le suivi de mes crédits de maintien pour mon agrément?***

C'est à vous de conserver les documents d'appui. Il est recommandé d'utiliser une chemise pour conserver la documentation. Si vous présentez un exposé à un congrès, conservez une copie du programme indiquant votre présentation et l'heure de cette présentation. Si vous soumettez un article pour un bulletin ou un journal, vous pouvez conserver une copie de la table des matières ou de l'article lui-même. Pour les heures de travail, vous pouvez obtenir une lettre de confirmation de votre employeur. Ce ne sont que des exemples, mais ils vous donnent probablement une bonne idée des documents requis.

***Est-ce que je soumetts mes crédits de maintien chaque année ou à la fin des trois années?***

Vous devez soumettre votre sommaire des crédits seulement et non pas vos documents d'appui. Vous devez conserver ces documents et les soumettre seulement en cas de vérification interne.



## 7

## EXEMPLE DE SOUMISSION QUI SATISFAIT LE PROFIL DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES

Cet exemple ne couvre pas un profil de compétences complet. Le but de l'exemple ci-dessous est de donner aux candidates et aux candidats une idée sur la manière de remplir leur dossier avec des cours acceptés ou avec des cours qui ne sont pas encore sur la liste de l'ACRP. Ces exemples sont fictifs; toute ressemblance avec des cours existants est involontaire.

### Programmes et cours acceptés par l'ACRP EXEMPLES SEULEMENT

	Cours	Fournisseur du programme de formation	Sections du profil des compétences fondamentales approuvées
1	Gestion des programmes de radioprotection	Instruction Acme Inc.	11, 12, 13, 20, 31, 32, 33
2	Aspects pratiques de la détection des radiations	Cours scintillants ltée.	50
3	Responsable de la radioprotection Niveau 1	Gestion des rayonnements inc.	Toutes les sections

### Dossier soumis par M. Rayon Gamma

<b>11</b>	<b>Administration d'un programme</b> Gère un programme qui assure un contrôle effectif des activités de radioprotection en accord avec les règlements fédéraux et provinciaux.		
11.1	Dirige le personnel de radioprotection et gère les budgets opérationnels.	} <b>Cours approuvés par l'ACRP no 1</b>  } <b>Certificat de réussite inclus</b>	
11.2	S'assurer que le rôle du comité de radioprotection est incorporé dans la structure de l'organisation.		
11.3	Conseille la direction et les employés en ce qui concerne l'usage des radio-isotopes et des appareils émetteurs de rayonnements.		
11.4	Prépare les politiques et procédures de l'entreprise pour aider la direction et les employés à mettre en œuvre des pratiques de radioprotection efficaces.		
11.5	Élabore les contrôles administratifs et les procédures qui assurent que les départements et les individus respectent les directives et règlements en matière de radioprotection.		
11.6	Prend l'initiative de réviser les politiques et procédures de l'établissement et des départements lorsqu'il y a des changements aux clauses des permis ou aux règlements.		
11.7	Effectue une revue annuelle du programme de radioprotection.		
11.8	Prépare un rapport annuel sur chaque activité autorisée par les permis.		
11.9	Autorise l'utilisation des matières radioactives, des procédures de travail et des lieux d'utilisation.		
11.10	Présente le programme de radioprotection aux comités et groupes de travail.		
11.11	Maintien de bonnes relations avec les agences de réglementations fédérale et provinciales, ainsi qu'avec leurs agents.		

Processus de reconnaissance professionnelle de l'ACRP

50 Instrumentation et équipements		
50.1	S'assure que les équipements sont évalués pour déterminer s'ils sont appropriés pour les usages prévus.	<p align="center">Cours approuvés par l'ACRP no 2</p> <p align="center">Certificat de réussite inclus</p>
50.2	Administre l'usage et la maintenance des appareils de surveillance du personnel.	
50.3	S'assure que les instruments de contrôle des rayonnements soient calibrés et entretenus tel que requis.	
50.4	Effectue les tests de rendement et documente les taux de comptage correspondant au niveau de contamination pour chaque isotope pour le contrôle desquels l'instrument sera utilisé.	
50.5	Documente les résultats d'étalonnage et la maintenance des équipements.	
50.6	Analyse les résultats d'étalonnage afin de déceler des tendances révélatrices de performances sous optimales.	
50.7	Donne des conseils sur l'utilisation des équipements de protection personnels.	
50.8	Évalue les appareils de contrôle et les nouveaux appareils au fur et à mesure de leur apparition sur le marché.	

90 Procédures d'urgence		
90.1	Élabore les procédures applicables dans les cas d'urgence impliquant des matières radioactives.	Voir « A » : Préparations pour les urgences
90.2	Conseille le service des urgences pour le traitement des personnes contaminées.	Voir « A » : Préparations pour les urgences
90.3	Conseille les services sur la manipulation de patients décédés ayant subi des traitements récents et pouvant être une source potentielle de radiation.	Voir « A » : Préparations pour les urgences
90.4	Agit en tant que personne-ressource auprès des intervenants en cas d'accident de transport ou autre impliquant des matières radioactives.	Voir « A » : Préparations pour les urgences
90.5	Établit un groupe d'intervention d'urgence et conduit des exercices d'alerte.	Voir « A » : Préparations pour les urgences

**A. « Préparation de base pour les urgences radiologiques » (Certificat de présence)**

Fournisseur : EmergPro Inc., 123 rue Bêta, Remtown.

Instructeur : Millie Beck, Tel : 555-123-4567; Courriel : m.beck@scint.net

Date : 14 mars 2003

Sommaire du cours : **1<sup>e</sup> partie**

8 h 00 – 9 h 00 Bases pour la classification des urgences radiologiques

9 h 00 – 10 h 00 Types d'urgences radiologiques

10 h 00 – 10 h 30 PAUSE

10 h 30 – 11 h 45 Intervention de base aux urgences radiologiques

11 h 45 – 12 h 00 Ressources disponibles

12 h 00 – 13 h 00 PAUSE

**2<sup>e</sup> partie**

13 h 00 – 14 h 00 Règlements concernant les rapports de cas d'urgence

14 h 00 – 14 h 30 Le groupe d'intervention d'urgence

14 h 30 – 14 h 45 PAUSE

14 h 45 – 17 h 00 Exercice d'intervention d'urgence

M. Gamma peut aussi joindre une description de son poste qui explique la pertinence de ses responsabilités courantes en ce qui concerne les compétences, ou inclure un échantillon des politiques ou autres documents qu'il a développés et qui démontrent sa connaissance des compétences en question. Il devrait interpréter les compétences de la manière qu'il juge appropriées et les relier à toute connaissance acquise dans le passé, même si le cours ne semble pas couvrir le sujet.

## ***ANNEXE 1 – PROFIL DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES***

[https://crpa-acrp.org/home/wp-content/uploads/2014/03/Competency\\_ENG\\_2014.pdf](https://crpa-acrp.org/home/wp-content/uploads/2014/03/Competency_ENG_2014.pdf)

[https://crpa-acrp.org/home/wp-content/uploads/2014/03/Competency\\_FRE\\_2014.pdf](https://crpa-acrp.org/home/wp-content/uploads/2014/03/Competency_FRE_2014.pdf)

---

## ***ANNEXE 2 – GUIDE DU CURRICULUM AU NIVEAU FONDAMENTAL***

[https://crpa-acrp.org/home/wp-content/uploads/2014/03/Curriculum-Guide\\_ENG\\_2014.pdf](https://crpa-acrp.org/home/wp-content/uploads/2014/03/Curriculum-Guide_ENG_2014.pdf)

[https://crpa-acrp.org/home/wp-content/uploads/2014/03/Curriculum-Guide\\_FRE\\_2014.pdf](https://crpa-acrp.org/home/wp-content/uploads/2014/03/Curriculum-Guide_FRE_2014.pdf)

## **ANNEXE 3 – EXEMPLE D'UN SOMMAIRE DES CRÉDITS POUR UN AN**

Canadian Radiation Protection Association - Association canadienne de radioprotection

### **Révision du sommaire des crédits**

(Veuillez conserver une copie des preuves des points de crédit, à des fins de vérification)

Sommaire des crédits pour : (indiqué le nom)

Période couverte – (indiquer la ou les années civiles)

<b>2009</b>

**Pour maintenir votre agrément, vous devez accumuler 25 points sur une période de trois ans. Les points maximum par catégorie sont basés sur un total de trois ans.**

**Tous les points de crédit doivent être reliés au domaine de la radioprotection.**

**En cas de doute sur une activité, indiquez la dans la catégorie qui correspond le mieux et le processus de vérification déterminera sa validité**

**Ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire en cliquant sur le numéro de ligne et en utilisant la fonction « insérer une ligne »**

CATÉGORIE	POINTS PAR ÉVÉNEMENT	POINTS MAXIMUM PAR CATÉGORIE	DATE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	POINTS ACCUMULÉS
<b>1. Comités de l'ACRP</b>					
Membre d'un comité	2 points par an	6	2009	Comité d'agrément	2
Président d'un comité	3 points par an	9			
Membre du conseil	4 points par an	12	2009	Conseil d'administration de l'ACRP (Président sortant)	4
Comité d'organisation local d'un congrès	2 points l'année du congrès	2			
Autres					
<b>2. Pratique professionnelle</b>					
Professionnel de la radioprotection ou travail en radioprotection à votre installation. Ajustez les points selon le pourcentage des heures de travail à temps plein. (ex. 0.5 ETP = 2.5 points)	5 points par an	15	2009	Signataire autorisé – Permis 12278-1, 2, 5, 8, 11, 14, 17	5
Fournir de l'enseignement scolaire ou universitaire non relié à votre travail.	0.1 point par heure de formation	5	7 mai 2009	Congrès national de l'ACTRM Exposition aux rayonnements des patients en médecine nucléaire	0.1

## Processus de reconnaissance professionnelle de l'ACRP

Autres					
<b>3. Publications</b>					
Bulletin de l'ACRP	1 point par article	Aucune			
Module de formation en ligne	1 point par module	3			
Article de journal ou de bulletin (non révisé par des collègues - référencé)	0.5 point par article	3			
Article de journal (approuvé par des collègues [ <i>peer reviewed</i> ] – référencé)	1 point par article	6			
Présentateur d'un article ou d'une affiche	1 point par présentation orale ou affiche	6			
Auteur d'un article ou d'une affiche	1 point par présentation orale ou affiche - points ajustés basés sur le nombre de collaborateurs scientifiques (ex. 4 collaborateurs chacun reçoit 0.25 point)	3			
Livre ou chapitre de livre	2 points par livre/chapitre	6			
Article, affiche ou exposé scientifique primé	2 points par récompense	4			
Autres					
<b>4. Développement professionnel</b>					
Participation à un congrès de l'ACRP	1 point par jour	Aucune	25-28 mai 2009	Congrès de l'ACRP de Montréal	4
Autres congrès reliés à la radioprotection	0.5 point par jour	Aucune	5-7 juin 2009	Congrès de l'ACTRM Vancouver	1.5
Autres					
<b>5. Éducation permanente</b>					
Inscrit (reliés au chapitre 1 du document du processus d'agrément)	0.1 point par heure	Aucune			
Instructeur pour des ateliers ou des cours (non reliés à votre travail.)	0.2 point par heure	Aucune			
autres	0.1 point par heure	Aucune	4-5 févr. 2009	14 heures Soins d'Urgence Pour l'Expositon aux Rayonnement, IRTC (International Safety Research)	1.4
<b>6. Autres</b>					
Questions d'examen d'agrément A(ACRP)	0.2 point par question	5			

Processus de reconnaissance professionnelle de l'ACRP

Juge d'exposés ou de concours d'articles	0.5 point par terme	2			
Certificat de reconnaissance spéciale	2 points par récompense	4			
Membre d'autres associations (APHI, ACTRM, CCPM, CCAHT, HPS, Institut de laser, ENTRP, PCRSP et autres associations reliées à la radioprotection)	1 point par an par association	3			
				Total	18